Image not found or type unknown

Récupération du bail commercial,suite à liquidation judiciaire

Par **NOEL CHARLY**, le **26/11/2016** à **13:28**

Bonjour,
Nous avions une locataire proprietaire de son fonds (depuis 15ans) de commerce de café,tabacs et française des jeux.
A ce jour elle est en liquidation judiciaire.
Nous avons une copie éxécutoire du bail commercial consenti du 01/08/2013 pour se terminer le 31 juillet 2022.
Vu le non respect du paiement des loyers pouvons -nous récuperer le bail en cours.
Je vous remercie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés